



## REPUBLIQUE FRANCAISE

*Canton de Ceton – Arrondissement de Mortagne-au-Perche  
Val-au-Perche réunit les communes historiques de Gémages, L'Hermitière,  
Mâle, La Rouge, Saint-Agnan-sur-erre et Le Theil-sur-Huisne*

**Arrêté n°2026/060  
annule et remplace l'arrêté 044/2026**

### ARRETE

PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT  
IMPASSE DU LAVOIR – COMMUNE HISTORIQUE LE THEIL-SUR-HUISNE  
PENDANT 5 JOURS SUR LA PERIODE DU 25/05/2026 AU 29/05/2026  
TRAVAUX DE MODIFICATION DE BRANCHEMENT GAZ  
REALISÉS PAR L'ENTREPRISE JULIEN TP – PONTGOUIN (28)  
POUR LE COMPTE DE GRDF

#### LE MAIRE,

- . **VU** la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,
- . **VU** les lois et règlements en vigueur ayant pour objet la conservation des routes et des chemins, la liberté et la sécurité de la circulation routière,
- . **VU** le Code de la Route,
- . **VU** le décret n° 86.475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice de pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,
- . **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles relatifs aux pouvoirs de police du Maire,
- . **VU** l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié,
- . **VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - huitième partie Signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 Novembre 1992), modifiée,
- . **VU** la demande d'arrêté de police de circulation du 11/03/2026 déposée par l'entreprise Julien TP, 34 Guimonvilliers 28190 PONTGOUIN pour le compte de GRDF,

**CONSIDERANT** que pour assurer la sécurité des usagers et pour permettre le bon déroulement des travaux de modification de branchement gaz réalisés par l'entreprise JULIEN TP, au 5 Place de la Mairie et dans l'Impasse du Lavoir, il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation, à l'intérieur de l'agglomération de la commune historique du Theil-sur-Huisne (Orne).

### ARRETE

**ARTICLE 1er** - La circulation sera interdite Impasse du Lavoir, pendant 5 jours sur la période du 25/05/2026 au 29/05/2026, en raison de travaux de modification de branchement gaz, réalisés par l'entreprise JULIEN TP de Pontgouin (28).

**ARTICLE 2** – Le stationnement sera interdit Impasse du Lavoir et dans la cour arrière de la Mairie, pendant 5 jours sur la période du 25/05/2026 au 29/05/2026, en raison de travaux de modification de branchement gaz, réalisés par l'entreprise JULIEN TP de Pontgouin (28).

**ARTICLE 3** - Les prescriptions des articles 2 et 3 seront matérialisées par une signalisation conforme à la réglementation en vigueur. La mise en place de cette signalisation sera assurée par l'entreprise JULIEN TP de Pontgouin (28), sous le contrôle des Services Municipaux.

**ARTICLE 4** - M. le Maire de Val-au-Perche,  
M. le Commandant de la Communauté de Brigades de Bellême,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5** – Le présent arrêté sera publié et affiché aux lieux accoutumés dans la Commune de Val-au-Perche. En outre, il sera transcrit au registre des arrêtés du Maire.

Fait à Val-au-Perche, le 19 mars 2026,

**Sébastien THIROUARD,**  
Maire



Le Maire :

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publié ou Notifié

le : 19/03/2026